

Frais de gestion

La société de gestion présente ses frais de gestion sous la forme d'un tableau.

- **Présentation des informations dans le tableau:**

- ✓ **Les frais d'entrée et de sortie** : le pourcentage maximal qui peut être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds;
- ✓ « **Les frais courants** »: tous les frais et autres paiements prélevés sur les actifs du fonds, au cours de la période définie. Ils sont **présentés sous la forme d'un chiffre unique**, basé sur les chiffres de l'exercice précédant;
- ✓ Dans certaines situations, affichage de la liste et des explications de tous les frais prélevés sur le fonds. La société de gestion indique également la base de calcul des frais et le moment où ils s'appliquent.

- **L'explication textuelle de la liste des frais contient les informations suivantes:**

- ✓ Pour les frais d'entrée et sortie:
 - Indiquer que les chiffres représentent les seuils maximum et que, selon les cas, les porteurs peuvent payer moins;
 - Déclarer que le conseiller ou le distributeur peut communiquer au porteur le montant effectif des frais;
- ✓ Pour les « frais courants »:
 - Déclarer que le chiffre communiqué se base sur les frais de l'exercice précédant;
 - Préciser que les frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ✓ Le montant des commissions de performance facturée au titre du dernier exercice du fonds est indiqué sous la forme d'un pourcentage.